

UN PARCOURS NATIONAL CITOYEN POUR TOUS LES JEUNES DE 11 À 18 ANS



Le parcours national citoyen offre aux jeunes une **formation à l'engagement** permettant à chacun de s'impliquer et de construire le bien commun. Il accompagne chaque citoyen vers la **pleine acquisition de ses droits**.

11 - 16 ANS : INITIATION À L'ACTION CIVIQUE

une **initiation à l'action civique** visant à comprendre et encourager les actions citoyennes au collège (modules, projets collectifs de participation citoyenne à l'échelle locale)





16 - 18 ANS : ENGAGEMENT CITOYEN

un **passage à l'action par un engagement citoyen** (effectuer une mission d'intérêt commun de 30 jours minimum)

PLUS DE 18 ANS : POURSUITE DE L'ENGAGEMENT

un renforcement des dispositifs existants (Service civique et Garde nationale) pour un **engagement plus accessible et plus efficace**

UNE MESURE POUR TOUS LES JEUNES, DE LA FORMATION A L'ACTION

-  **Faire vivre le sentiment d'unité nationale** en l'enracinant dans la formation théorique et dans l'action pratique de chaque citoyen de demain
-  **Renforcer l'engagement des jeunes** en leur offrant une formation à l'action civique et citoyenne
-  Permettre **l'acquisition de compétences valorisantes** pour la suite du parcours
-  **Renforcer la démocratie locale** en incitant chacun à s'engager dans les affaires communes

ASPECTS TECHNIQUES DE LA RÉFORME

1. Renforcer la place de **l'action et de l'éducation civiques** dès le collège. Systématiser les conseils d'élèves et de vie collégienne avec pouvoir de proposition. Développer les méthodes interactives pour les cours d'éducation civique (organisation de débats sur des modèles étrangers. Recentrage des EPI sur les projets d'engagement (démocratie locale, action solidaire)
2. Proposer une **mise à disponibilité** (minimum 30 jours) entre 16 et 18 ans pour des missions d'intérêt général. Elle s'accompagne d'une formation en lien avec la mission choisie.
3. Améliorer l'articulation entre le **temps de l'engagement et celui des études ou de la vie professionnelle**

- ✓ La réforme concerne **750 000 jeunes** par an.
- ✓ L'encadrement et la formation représentent un **effort pour l'État** de l'ordre de 1 à 2 milliards d'euros par an. Il doit être renforcé pour les « décrocheurs ».
- ✓ Elle s'appuie sur les acteurs locaux (maires, services publics, associations) qu'il convient

31

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Rentrée 2017 (1 an) :

1. Former les enseignants du premier et second degré aux méthodes de pédagogie active. Mise à disposition des kits d'information sur le fonctionnement des institutions
2. Engager la réflexion sur la rétribution de l'engagement : notation prise en compte pour le baccalauréat, cumul de droit à la formation professionnelle
3. Réflexion sur l'organisation des études supérieures dans l'objectif de donner plus d'autonomie aux étudiants dans la conduite de leurs études

Rentrée 2018 avec montée en charge progressive (3 ans) :

1. Développer des « plateformes territoriales » permettant d'identifier les missions et de définir l'encadrement offert à chaque jeune
2. Poursuivre la montée en charge du Service civique en augmentant le nombre de mission tout en veillant à leur qualité
3. Développer la réserve dans les services publics (sécurité, éducation nationale) avec l'identification d'un ensemble de missions réservées